

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 04 décembre 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	25	27		
		Dont procurations		
		02		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
27	00	00	00	00

Date de la convocation

28/11/2018

Date d'affichage

28/11/2018

Objet de la Délibération

Aménagement du territoire

Transfert de zones d'activités économiques (ZAE) à la CACEM (CLECT du 05/09/2018)

Président de Séance :

Luc CLEMENTE

Secrétaire de Séance :

Arlette BRAVO-PRUDENT

L'an deux mille dix-huit et le **quatre décembre**, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Patrick FLERIAG, Gérard CHAUVET, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY (18H06) Marie-Claude RAQUIL, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN (17H59), Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Victorien QUIMBERT, Jean-Luc GRABIN, Léone VAILLANT épouse BARDURY

Absents excusés : MM Emile GONIER, Eric JULTAT Sainte-Claire JANVIER, Christian DORDONNE, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Eric JULTAT, Christian DORDONNE ont respectivement donné procuration à William PAULIN, Raphael BORDELAIS.

Absents : MM Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Sainte-Claire JANVIER, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE.

ecture Martinique
ontrôle de légalité
REÇU LE

-2 JAN. 2019

**TRANSFERT DE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)
A LA CACEM (CLET DU 05/09/2018)**

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 26 novembre 2018 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;
- Considérant qu'en application de la loi NOTRe, depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence relative aux zones d'activités économiques (ZAE) est dévolue aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ;

- Considérant que la zone d'activités économiques de Case-Navire, sur le territoire de la ville de Schœlcher, est déjà déclarée d'intérêt communautaire et déjà intégrée au patrimoine de la CACEM ;
- Considérant que la délibération du Conseil municipal de chacune des communes membres de la CACEM est requise pour que le Conseil communautaire se prononce valablement sur cette question ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **Le transfert à la CACEM des zones d'activités économiques (ZAE) des villes de Fort-de-France et du Lamentin, est approuvé ;**
- **Le montant des charges transférées, arrêté le 05/09/2018 par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CACEM et retracé dans le tableau ci-après, est approuvé.**

MONTANT DES CHARGES TRANSFEREES ARRETE PAR LA CLECT DU 05-09-2018

	AC* de 2018 (A)	Charges nettes transférées (B)	AC* Calculées de 2019 (A-B)
Fort-de-France	14 437 567,00€	214 806,00€	14 222 761,00€
Le Lamentin	9 944 626,00€	54 260,00€	9 892 366,00€
Schœlcher	-636 933,00€	0,00€	-636 933,00€
Saint-Joseph	-752 406,00€	0,00€	-752 406,00
Total	22 992 854,00€	269 066,00€	22 823 788,00€

*AC : Attribution de compensation

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 28 DEC 2018
Le Maire,

Luc CLÉMENTÉ

